

province de Québec, Me Claude Wagner. L'article est comme il suit:

Wagner va-t-il vider le cas de la «Polonaise»?

Et ici je fais une parenthèse; ce n'est pas celle de Chopin.

On dit couramment...

...et je cite textuellement...

...dans la capitale...

...la capitale de Québec...

...que la dernière remarque de Me Claude Wagner envers certains députés fédéraux, notamment M. Erik Nielsen, «moi»...

...ici, entre parenthèses, en parlant de M. Wagner, qui dit:

...«moi, je sais ce qu'il a; mais lui ne sait pas tout ce que j'ai...», je trouve facilement sa réponse. Il appert que les mots «ce que j'ai» veulent dire dans la bouche du ministre de la Justice qu'il possède indubitablement la liste complète de la pègre canadienne dont l'empire s'étend de plus en plus sur la belle province, en partant de la haute hiérarchie en allant jusqu'au dernier échelon de la «gang». Cette liste comprend des gens influents dans les milieux judiciaires qui seront dénoncés en public plus tard, paraît-il, et dans les cercles renseignés on crie à tout vent que certains ministres seront bientôt devant les tribunaux, sans préciser s'il s'agit de figures du cabinet provincial ou du fédéral.

De plus en plus, il est également question de la «Polonaise»...

...non pas celle de Chopin...

...qui rebondirait dans l'affaire des faillites frauduleuses, des incendies criminels!

Et je peux vous dire que ça bout dans la marmite.

A la suite de cet article et des commentaires de M. Wagner, sur ce sujet, puis-je poser une question au très honorable premier ministre ou, s'il est absent, à l'honorable ministre de la Justice (M. Cardin): Est-ce que dans le cadre de l'enquête dans les termes de référence, que le gouvernement a dans l'idée, on pourra obtenir la documentation du ministre de la Justice de la province de Québec, et que si tout cela est relié au même réseau au sujet duquel il y a eu tellement de pression du côté de l'opposition officielle, pour qu'une enquête soit instituée sur les faillites frauduleuses?

Il serait bon, à ce moment-là, que s'il y a des liens dans tout cela, d'y passer de fond en comble et d'avoir le cœur net une fois pour toutes, aussi bien dans le cas des faillites frauduleuses que dans celui de l'affaire Munsinger. J'aimerais obtenir une réponse du ministre de la Justice, à ce sujet-là, c'est-à-dire s'il croit qu'il serait bon, à ce moment-là, d'y inclure tout ce que M. Wagner a dans ses dossiers afin de faire la lumière complète et totale sur l'affaire Munsinger et sur les faillites frauduleuses si elles sont impliquées là-dedans. Je suis d'avis que l'enquête devrait inclure les deux questions.

[M. Langlois (Mégantic).]

M. Ovide Laflamme (Québec-Montmorency): Monsieur le président, je n'avais nullement l'intention de participer à ce débat, mais étant donné l'attitude du côté de l'opposition, on va nécessairement continuer ce débat jusqu'à au moins six heures ce soir. Je veux faire miennes les paroles de l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan) à l'effet que les travaux de la Chambre progressent très lentement. Mais lorsqu'il fait cet avancé, je suis d'avis qu'il devrait comprendre que depuis déjà trois ans, précisément à cause du manque de sérieux et des insinuations qui ont été faites et des histoires personnelles qui ont été soulevées en cette enceinte, particulièrement par le député de Yukon (M. Nielsen), j'ai l'impression que la population canadienne pourrait supporter un délai d'une journée de plus ou de moins, pour enfin terminer toutes ces histoires personnelles et revenir à la bonne marche des travaux de la Chambre.

J'ai également l'impression qu'on en apprend probablement beaucoup plus par la radio, à l'heure actuelle, et je soumets respectueusement, à la suite des discours qui ont été prononcés par les députés du Nouveau parti démocratique, que le cas Munsinger aurait de toute façon été dévoilé, comme il est actuellement élaboré par les journaux, et qu'à un moment donné, nous aurions entendu les députés du Nouveau parti démocratique et du parti conservateur accuser l'honorable ministre de la Justice (M. Cardin).

Pendant, ces députés ont parlé pendant 15 jours relativement au cas Spencer, soit le cas d'un présumé espion, simplement parce qu'ils auraient reçu un télégramme d'une personne qui déclarait avoir été maltraitée. Pendant 15 jours, ils ont collaboré avec le parti conservateur, simplement pour étudier cette question-là, et, aujourd'hui, ils s'opposent à l'institution d'une enquête proposée par le député de Lapointe (M. Grégoire), et offerte par le très honorable premier ministre (M. Pearson). Ils adoptent cette attitude, alors que pendant 15 jours, ils ont déclaré que l'affaire Spencer devait être traitée d'une façon non partisane, que cela devait être décidé au moyen d'une enquête judiciaire.

Pourquoi cette question ne serait-elle pas traitée judiciairement, au moyen d'une enquête indépendante, d'une commission composée de gens non partisans, afin que la lumière soit faite, une fois pour toutes, et qu'on revienne enfin aux travaux de la Chambre?

J'espère également que ceci servira de leçon à l'honorable député de Yukon, dans ce sens qu'un député ne siège pas à la Chambre tout simplement pour faire des insinuations en se cachant derrière l'immunité parlementaire.